

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3416

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Requalification de la rue Emile Zola - Travaux de voirie - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2473 en date du 14 février 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de travaux de voirie à Décines Charpieu, requalification de la rue Emile Zola.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 10 juin 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Appia pour un montant de 865 775,30 € HT, soit 1 035 467,26 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les travaux de voirie à Décines Charpieu, requalification de la rue Emile Zola et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Appia pour un montant de 865 775,30 € HT, soit 1 035 467,26 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée, opération n° 0831, délibérations n° 2003-1292 en date du 7 juillet 2003 et n° 2005-2473 en date du 14 février 2005 pour la somme de 1 357 000 TTC € en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,